

**MAIRIE**  
**de**  
**SAILLAT-SUR-VIENNE**  
**(Haute-Vienne)**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

**EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur Olivier PRIVAT, Conseiller Municipal, excusé représenté par Madame Laurence CHAMBRE, Conseillère Municipale.

**ABSENT** : Monsieur Julien POUPEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Monsieur Luis DA COSTA* est nommé secrétaire de séance.

*Le Conseil Municipal,*  
*À l'unanimité*

**DEMANDE** la réouverture rapide de la ligne SNCF SAILLAT-ANGOULÊME, fermée depuis 2018 avec la mise en place d'horaires adaptés aux besoins des usagers et l'engagement de l'Etat pour le financement de cette réouverture.

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021, 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

**MAINTIEN** pour l'année 2021, l'ensemble des tarifs communaux appliqués en 2020 pour le camping, le cimetière et la location des biens communaux.

**AUTORISE** le Maire à signer une convention avec l'Etat pour la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 06 au 27 novembre 2020 pour le déclassement d'une partie de l'Impasse des Petites Granges à Valette et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal :

**DECIDE** l'aliénation vente de cette portion de voie après déclassement, à Monsieur Dominique BORDIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN**

**ACCEPTE** l'avenant à la convention pour le remboursement des charges de personnels pour l'entretien des espaces verts intercommunaux.

**APPROUVE** les procès verbaux listant les biens mis à disposition de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif sur la commune.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer, avec les riverains desservis par ce chemin sans issue, une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine publique.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente les conclusions de l'audit de sécurité incendie réalisé sur les bâtiments communaux par LET Consulting. Les travaux de remise aux normes se feront sur 2 ou 3 ans.
- Monsieur DA COSTA et Madame BOUJU font le rapport de leur participation au Commission intercommunale auquel ils représentent la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.

Le MAIRE,

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, slanted downwards to the right, positioned above a long horizontal line.